

53^e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Déclaration du Canada

Introduction

Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter, au nom du gouvernement du Canada, de votre élection au poste de Présidente de la 53^e Conférence générale et je puis vous assurer que le Secrétariat et vous-même pourrez compter sur le plein soutien de la délégation canadienne afin que cette rencontre soit couronnée de succès.

Nous souhaitons également saisir cette occasion afin de féliciter le Directeur général, M. Mohammed ElBaradei, pour ses nombreuses réalisations dans l'exercice de ses fonctions, pour lesquelles il a reçu, de concert avec l'Agence, le prix Nobel de la paix en 2005. Nous vous remercions, Monsieur ElBaradei, pour votre rôle d'impulsion au cours des 12 dernières années. De même, le Canada salue l'ambassadeur Yukiya Amano, à la suite de son élection comme prochain Directeur général. Nous sommes pleinement convaincus que vous saurez exercer le rôle de direction nécessaire et nous sommes impatients de collaborer avec vous dans l'avenir.

L'adhésion de Bahreïn, du Burundi, du Cambodge, du Congo, du Lesotho, d'Oman et du Rwanda à l'AIEA porte à 152 le nombre d'États membres : c'est là une réalisation remarquable. Aussi le Canada tient-il à souhaiter la bienvenue à ces sept nouveaux pays à l'occasion de cette Conférence générale.

Pour le Canada, l'AIEA continue à jouer un rôle essentiel et son mandat demeure tout aussi pertinent aujourd'hui qu'à l'entrée en vigueur de son Statut, en 1957. Tout au long de son histoire, en qualité de principal donateur, le Canada l'a soutenue dans sa mission, qui consiste à faire appliquer et à vérifier les garanties internationales, à faire progresser la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi qu'à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Et, en tant que pourvoyeur de technologie nucléaire, le Canada continue, comme il l'a toujours fait, à lui apporter son soutien.

La dernière décennie a été fertile en événements, qu'il s'agisse des avancées réalisées par l'AIEA ou des nouveaux enjeux auxquels elle est confrontée. Pendant cette période, l'utilisation de l'énergie nucléaire comme source fiable et sûre d'énergie a connu un regain d'intérêt, d'autant plus que tous cherchent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, nous avons renforcé la coopération internationale afin de prévenir un grave accident nucléaire. Nous avons aussi renforcé le contrôle international des matières nucléaires non sécurisées, y compris mis en commun et assimilé notre expérience respective en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. À cela s'ajoute le renforcement d'outils juridiques, non seulement pour vérifier que des matières nucléaires déclarées ne soient pas détournées à d'autres fins, mais aussi pour garantir l'absence de matières nucléaires non déclarées. Dans le même élan, nous avons amélioré notre capacité à surveiller les activités des États membres qui ont choisi de poser un geste important en signant le Protocole additionnel. À cet égard, le Canada estime que, conjugué à un accord de garanties généralisées, ce mécanisme doit désormais faire office de norme en ce qui a trait aux garanties. Dans la foulée, nous notons avec satisfaction que l'AIEA a conclu, au titre de l'application des garanties généralisées, que toutes les matières nucléaires faisaient l'objet d'une utilisation pacifique dans 51 États, dont le Canada.

À l'évidence, Madame la Présidente, si nous avons beaucoup de raisons d'être fiers, par contre nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers. À l'heure où un nombre grandissant de pays se tournent vers l'énergie nucléaire pour lutter contre les changements climatiques et répondre à l'augmentation de la demande d'énergie, l'AIEA et ses États membres se trouvent, plus que jamais, à un tournant décisif. À ce titre, le Canada continue d'attacher une importance prioritaire à la promotion des mandats fondamentaux de l'AIEA : l'application de garanties et la vérification; la sûreté et la sécurité nucléaires; la promotion des sciences et de la technologie nucléaires à l'échelle de la planète. Ce sont là les activités pour lesquelles l'AIEA est bien qualifiée. Aussi devons-nous veiller à ce que celle-ci ne s'écarte pas de ces mandats fondamentaux, notamment à ce qu'elle ne mène pas d'activités ni ne se penche sur des enjeux pour lesquels d'autres enceintes conviennent mieux.

Utilisations pacifiques du nucléaire

Le Canada compte une industrie nucléaire très importante : la résultante de 50 années d'innovation. Fort de cette expérience, notre pays est conscient des avantages et des bienfaits de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous estimons en outre que le nucléaire a un rôle crucial à jouer dans le monde d'aujourd'hui, aussi bien sur le plan national qu'international. C'est pourquoi le Canada continuera à montrer le chemin en ce qui concerne les retombées positives du nucléaire.

De plus, notre pays continuera à jouer un rôle d'impulsion sur le plan international dans la promotion de l'énergie nucléaire comme source d'énergie à faibles émissions polluantes, et il adaptera celle-ci en fonction des besoins énergétiques des prochaines

décennies. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada et Énergie atomique du Canada Limitée s'attachent à mettre au point le « Réacteur CANDU avancé », ou ACR, à savoir une technologie évolutive inspirée du CANDU 6, qui remporte un franc succès. Par ses dispositifs de sécurité améliorés et sa conception évolutive, ce nouveau réacteur contribuera pour beaucoup à la sécurité, à l'économie et à la non-prolifération. À ce sujet, je suis heureux d'annoncer que la CCSN a conclu qu'aucun obstacle fondamental, du point de vue de la conception, n'empêchait désormais de délivrer des permis pour l'exploitation du réacteur ACR-1000 au Canada.

Madame la Présidente, le Canada continue d'apporter son ferme soutien aux activités de coopération technique de l'Agence ainsi qu'une contribution importante au Fonds de coopération technique. Nous félicitons le Département de la coopération technique de veiller à mieux définir ses priorités et à mieux répondre aux exigences des donateurs en matière de gestion et de communication de l'information, y compris aux besoins de développement de partenaires bénéficiaires. Le Canada l'invite à poursuivre dans cette voie.

Garanties et vérification

Madame la Présidente, l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche au niveau de l'État, ou nationale, pour l'application et l'évaluation des garanties représentent un changement fondamental au régime de garanties de l'AIEA. Le Canada félicite le Secrétariat pour la poursuite de ses efforts en ce domaine. Cette approche implique une application des garanties davantage axée sur l'information et la prise en compte des risques. De cette façon, il est aussi plus facile d'optimiser l'utilisation des ressources relatives aux garanties. Il s'agit aussi de susciter une plus grande confiance dans l'évaluation par le Secrétariat du respect des

engagements nationaux à l'égard de l'utilisation pacifique du nucléaire. S'agissant du Canada, cette approche s'inscrit dans la ligne de garanties intégrées et se fonde sur la conclusion de l'AIEA selon laquelle toutes les matières nucléaires sur son territoire continuent d'être utilisées à des fins pacifiques. À cet égard, nous réaffirmons que, conformément à ce qui était mentionné dans le Rapport sur l'application des garanties pour 2008, l'Agence en est arrivée à une conclusion similaire pour 50 autres États membres, outre le Canada.

Par ailleurs, il sied de compléter l'approche au niveau de l'État, pour la mise en œuvre et l'évaluation des garanties, par une approche similaire en ce qui concerne la façon dont le Secrétariat rend compte de ces activités. Tout particulièrement, au lieu d'une information générale et sommaire concernant tous les États soumis à des garanties, il convient de communiquer une information plus ciblée et précise sur les activités de chaque État. Cette façon de faire assurerait, par exemple, une plus grande transparence en ce qui concerne l'utilisation des ressources de vérification de l'Agence dans un État précis. Il sera aussi possible de mieux rendre compte des enjeux liés à la mise en œuvre auxquels est confronté ce pays. Si la communication d'une telle information comporte plusieurs avantages, le plus important, selon nous, sera une confiance accrue dans les conclusions et les constats annuels du Secrétariat. Dans cette optique, l'une des premières mesures à prendre consiste à examiner la présentation et le contenu du Rapport annuel sur la mise en œuvre des garanties. Nous constatons que le Secrétariat a entamé des efforts en ce sens et nous nous en réjouissons.

Comme il l'a fait dans le passé, le Canada continue à insister sur l'importance de la coopération et de la transparence entre les États membres et le Secrétariat en ce qui concerne l'application et l'évaluation des garanties. S'agissant de l'inspection à effectuer dans un pays

donné, cette décision doit se fonder en partie sur ces deux facteurs, outre le respect constant, par un État, de ses obligations au regard des garanties.

Madame la Présidente, le Canada salue la signature par l'Inde du Protocole additionnel approuvé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en mars 2009 ainsi que la signature et l'entrée en vigueur de l'Accord de garanties spécifiques entre l'Inde et l'AIEA. Ces textes forment la pierre angulaire de l'accord intervenu entre l'Inde et le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN), le 6 septembre 2008. De plus, ils constituent un pas dans la bonne direction afin de garantir qu'un nombre grandissant d'installations nucléaires servent exclusivement à des fins civiles. Nous sommes convaincus que, grâce à ces progrès, l'Inde pourra éventuellement participer encore davantage aux efforts généraux de non-prolifération et de désarmement, notamment à mesure que deviendront évidents les bienfaits de la coopération nucléaire civile à l'échelon international.

Madame la Présidente, l'incapacité de l'Iran à communiquer des renseignements *cruciaux* à l'AIEA dément les prétentions de ce pays selon lesquelles son programme nucléaire répond à des fins purement pacifiques. Depuis ces cinq dernières années, le Directeur général fait état du non-respect par l'Iran de ses engagements au regard de la transparence et de la coopération, que tous les États membres sont pourtant tenus de respecter. Cela vaut, tout particulièrement, pour des activités nucléaires qui suscitent toujours des préoccupations, du fait de leur dimension militaire possible. Le Canada demande instamment à ce pays de renoncer à son intransigeance, de coopérer avec l'AIEA et d'apporter une contribution utile au régime international de non-prolifération nucléaire.

Par ailleurs, la poursuite par la Corée du Nord d'activités nucléaires non soumises à des garanties et de programmes d'armement constitue toujours une grave menace pour la sécurité internationale et s'avère particulièrement préoccupante pour la stabilité de l'Asie du Nord-Est. Au lieu de prendre des mesures de nature à accroître les tensions régionales, le Canada prie ce pays de s'engager sur la voie d'une paix durable dans la péninsule coréenne, d'une stabilité régionale accrue et d'une amélioration sensible des conditions de vie du peuple nord-coréen. Le Canada est en outre profondément préoccupé par la décision de ce pays de se retirer des pourparlers à six, qui demeurent le meilleur garant d'une solution permanente et pacifique aux enjeux sécuritaires auxquels est confrontée depuis longtemps la péninsule coréenne. C'est pourquoi le Canada exhorte la Corée du Nord à participer de nouveau à ces pourparlers, y compris de s'acquitter de son engagement à œuvrer à la dénucléarisation pacifique par la reprise et l'achèvement du démantèlement de ses programmes existants. De même, le Canada lui demande de réintégrer immédiatement le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), de respecter à nouveau les obligations qui y sont énoncées au regard des garanties et de reprendre la coopération avec l'AIEA.

Le Canada demeure en outre profondément préoccupé par les révélations faisant état de matières, d'installations et d'activités nucléaires non déclarées en Syrie, y compris d'une coopération nucléaire possible entre ce pays et la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Il est essentiel que la Syrie coopère pleinement, et dans la transparence, avec l'AIEA afin de rétablir la confiance en ce qui concerne la nature de son programme nucléaire.

Sûreté et sécurité

Madame la Présidente, la sûreté et la sécurité nucléaires revêtent une importance cruciale pour le travail de l'AIEA et pour le Canada. Ces dernières décennies, le Canada s'est doté d'un secteur nucléaire de pointe, qui touche à de nombreux aspects de la vie quotidienne des Canadiens. L'énergie nucléaire et ses produits dérivés contribuent à chauffer nos maisons, à alimenter nos entreprises et à combattre les maladies. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), l'organisme canadien chargé de réglementer le nucléaire, veille à ce que ces activités soient sûres et sécuritaires. Cela se traduit, notamment, par une surveillance et un contrôle stricts de l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires, de façon à protéger les Canadiens, leur santé et l'environnement. C'est aussi pourquoi le Canada participe activement à l'élaboration de normes de sûreté et de sécurité à l'AIEA, étant entendu que celles-ci jouent un rôle fondamental dans l'approche réglementaire de la CCSN. Madame la Présidente, il nous incombe à tous de veiller à l'utilisation sûre et sécuritaire de l'énergie nucléaire, et nous devons tous faire attention de ne pas céder à la complaisance en ce domaine.

Dans ce même ordre d'idées, et conformément à sa détermination à améliorer constamment la sûreté et la sécurité, le Canada a été l'hôte d'une mission du Service intégré d'examen de la réglementation de l'AIEA, en juin 2009. L'équipe d'examen a alors conclu que le Canada disposait d'un cadre réglementaire évolué et bien établi dans le domaine nucléaire, qui garantit la sûreté et la sécurité de l'industrie nucléaire canadienne, tout en protégeant la santé des Canadiens et l'environnement. La CCSN examine actuellement les recommandations de l'équipe et elle est déterminée à y donner suite rapidement. Le Canada

est en outre reconnaissant à l'AIEA et à l'équipe d'examen pour les efforts déployés jusqu'ici et il invite d'autres États membres à se prévaloir de ce service utile.

Madame la Présidente, le terrorisme et la prolifération nucléaires posent une menace constante, de sorte que nous devons demeurer vigilants dans notre action concertée face à celle-ci. Dans la foulée, et conformément à son attachement continu au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, mis en œuvre à l'initiative du G8, le Canada a versé 12 millions de dollars au profit du Fonds de sûreté nucléaire de l'AIEA. Nous sommes fermement convaincus que les activités financées par le Fonds sont essentielles au renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde entier. Le terrorisme nucléaire constitue une menace internationale, qui nécessite une riposte internationale. Aussi invitons-nous tous les autres États membres à contribuer à ces efforts.

Le Canada accueille avec satisfaction le nouveau Plan de sécurité nucléaire 2010-2013 et il remercie le Bureau de la sécurité nucléaire pour la rédaction d'un document de premier ordre. Notre dernière contribution, à hauteur de 4 millions de dollars, a été annoncée en mars 2009 par notre ministre des Affaires étrangères, à l'occasion du Symposium international sur la sûreté nucléaire organisé par l'AIEA. Cette contribution aidera à la réalisation d'activités décrites dans le nouveau Plan. De même, la concrétisation de celui-ci, grâce au soutien du Canada et d'autres États membres, permettra de contribuer concrètement au renforcement de la sûreté nucléaire à l'échelle planétaire et, par là même, à accroître la sécurité au bénéfice de la communauté internationale tout entière.

Conclusion

Pour terminer, je souhaite réaffirmer le ferme attachement du Canada à l'AIEA et son plein soutien au Directeur général et à son successeur. Qu'il s'agisse de développement durable, d'énergie propre, de traitements médicaux ou de santé publique, la mission de l'AIEA, c'est-à-dire l'application et la vérification de garanties internationales, les progrès de la sûreté et de la sécurité nucléaires ainsi que la promotion des utilisations pacifiques du nucléaire, revêt une importance décisive pour tous les peuples. À ce titre, le Canada continue d'appuyer résolument l'Agence et la poursuite de ces objectifs.